

**Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre des dotations DETR/DSIL 2025 dans le cadre de la rénovation des bassins extérieurs de la piscine municipale**

## Décision Municipale

David ATES, Maire de la Commune de Valgelon-La Rochette (Savoie),

- Vu les articles L2122-21 à L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°2021/01/04 du 12 mars 2021, donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22 26° du Code général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la Commune souhaite rénover les bassins extérieurs de la piscine communale,
- Considérant que la Commune de Valgelon-La Rochette peut solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR-DSIL 2025,

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

La Commune de Valgelon La Rochette s'engage à la rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale pour un montant de 1 000 950 € HT.

### Article 2

Approuve le plan de financement et l'autofinancement communal tels que mentionnés ci-dessous :

| Fonds sollicité        | Montant estimé acquisition (HT) | Taux        | Montant subvention (HT) |
|------------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------|
| DETR-DSIL 2025         | 1 000 950,00 €                  | 40%         | 400 380,00 €            |
| Fonds de concours EPCI | 1 000 950,00 €                  | 30%         | 300 285,00 €            |
| Autofinancement        | 1 000 950,00 €                  | 30%         | 300 285,00 €            |
| <b>TOTAL PROJET</b>    | <b>1 000 950,00 €</b>           | <b>100%</b> | <b>1 000 950,00 €</b>   |

### Article 3

Sollicite l'Etat au titre des dotations DETR et/ou DSIL pour le financement de la rénovation des bassins extérieurs de la piscine communale

### Article 4

Sollicite de l'Etat l'autorisation d'engager les dépenses avant toute décision d'octroi de subvention.

### Article 5

Décide d'engager toute démarche et de signer tout acte relatif à la présente demande de subvention.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 08/01/2025

Le Maire  
David ATES

